

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2012

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 21 juin 2012 a été affiché le 12 juillet 2012, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 25 juillet 2012, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 9 août 2012, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la modification des statuts du SIVOS
- 2- Création d’un poste d’Adjoint administratif 2ème classe au 1er septembre 2012
- 3- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d’eau potable.
- 4- Questions diverses :

Monsieur André MANDARD a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 21 juin 2012

Le Procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

**1.- Approbation de la modification des statuts du SIVOS.**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que le comité syndical du SIVOS a décidé, dans sa séance du 2 juillet 2012, de modifier l’article 2 des statuts du 18 novembre 1997.

En effet, il explique qu’il est souhaitable de transférer l’Accueil de Loisirs sans hébergement de Molineuf au sein du SIVOS Molineuf-Chambon-Orchaise, dans le but d’une meilleure harmonisation de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix POUR :

- APPROUVE la modification de l’article 2 des statuts du SIVOS MOLINEUF-CHAMBON-SUR-CISSE-ORCHAISE,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIVOS.
- PROPOSE que la date d’effet soit fixée au 1er janvier 2013.

## **2.- Création d'un poste d'adjoint administratif 2 ème classe au 1er septembre 2012.**

Le Maire rappelle que Madame Isabelle FORTIN a demandé sa mutation et qu'elle est remplacée par Mademoiselle Sandrine GARNIER.

Suite à la demande de mutation d'un agent, le Conseil municipal sur proposition du maire, décide, à compter du 1er septembre 2012 :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif territorial- 2ème classe, à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif- 1 ère classe, à temps complet.

## **3.- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Orchaise-Molineuf-Santenay - année 2011.

Monsieur CHAMP a remarqué que les pertes d'eau sont moins élevées en 2011 qu'en 2010.

Il demande si l'estimation des dépenses à venir a été faite. Monsieur GOHIER répond que les finances se portent mieux, les remboursements d'emprunts se terminent et que le Syndicat aura plus de possibilité pour engager des dépenses d'investissement

Il va demander au Syndicat.de préciser les différents investissements effectués pour chaque commune.

## **4.- Questions diverses**

- *Droit de préemption Urbain*

Monsieur le Maire donne lecture de deux déclarations d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur les immeubles suivants :

immeuble non-bâti – parcelles n°46 et 47 – section n C – lieu-dit « La Maltière » et les parcelles 48 et 296 au lieu -dit « La Grossardière » situées à Molineuf

appartenant à Madame GAILLARD Colette née BARON.

immeuble non-bâti – parcelles n°95 et 96, section F, lieu-dit « La Croix Bernière » situées à Molineuf – appartenant à Madame AYMON Annie.

- *Don de livres par Monsieur Jacques MORNET.*

Le Docteur Jacques MORNET a donné à la commune les fonds restants des livres écrits par son père, le Docteur Jean Mornet : « Histoire d'un Village » « Chroniques Médicales » « L'Abbé POLIER ».

- *Photocopies couleur.*

Une délibération avait été prise pour facturer les copies couleur aux associations utilisatrices. Une association souhaite que la commune opte pour la gratuité de ces opérations.

Le Maire demande l'avis du Conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal demande que la décision prise en 2011 de facturer les copies couleur aux associations ne soit pas remis en cause.-

- *Enquête publique pour la révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).*

Elle débutera mi-septembre. Monsieur PILLOT indique que le Maire a demandé au Président du Tribunal Administratif de désigner un Commissaire- Enquêteur.

Le Préfet a donné un avis favorable au projet avec quelques réserves, notamment sur le choix de développer le hameau d'Andillon.

Une réunion est envisagée avec le Cabinet d'études BE-AUA et les services de la DDT début septembre afin d'examiner les remarques émises par le Préfet..

- *Tour de table*

- Monsieur MANDARD montre le modèle des calicots annonçant la Promenade artistique qui seront placés dans la Ville de Blois. La Commune a obtenu 2000 € de subvention du Pays des Châteaux et 500 € du Conseil Régional.
- Le vernissage aura lieu le 15 septembre à 19h. Il y aura une trentaine d'artistes dont 20 à 25 nouveaux exposants. Cette année un concours de dessin est organisé. Il propose que les conseillers disponibles le samedi matin apportent leur aide à l'installation de l'exposition.
- Monsieur PREVOST demande où en sont les travaux des Rinceaux. Monsieur PILLOT indique qu'ils ont commencé mais ont été retardés par le mauvais temps.
- Madame BOILEAU demande où en est la pose de la table de pique-nique. Le Maire répond que celle-ci a été installée au Gué Taureau et qu'un banc sera posé prochainement au Carmel.
- Madame BOBIN signale qu'elle a encore vu des personnes laver les tapis au lavoir Place de la Mairie et s'inquiète pour la pollution.

Elle a fait le tour de la commune pour le concours des Maisons fleuries et propose que les personnes intéressées viennent s'inscrire en Mairie pour montrer leur volonté de participer, de nombreux lauréats ne venant pas retirer leur diplôme.

- Monsieur GOHIER a demandé au Conseil Général que la circulation sur la RD 135 soit limitée à 70 km/heure ainsi que sur la RD 155.
- Il indique que le panneau « sens interdit » en haut de la Baillèterie sera posé par le personnel du Conseil Général. L'entreprise Labbé va être contactée pour préparer la pose de l'abri- bus.
- Monsieur GOHIER demande au Conseil de réfléchir sur la possibilité de recruter un jeune pendant les prochains congés d'été des employés municipaux pour faire face à la charge de travail liée à cette saison.
- Madame DELFAU signale que des habitants de la Baillèterie ont procédé au nettoyage de l'aire de jeux et demande si les employés municipaux peuvent retirer tous les déchets verts laissés sur place.

- Monsieur CHAMP indique que la CAUE a envoyé un devis pour l'étude du projet de laL qui s'élève à 7500 €. Le travail débutera en septembre.
- Madame CERÉ signale un trou sur la chaussée près du restaurant de la Poste. Monsieur GOHIER répond qu'il s'agit d'une chambre de Télécom et que les responsables de cette société ont été avisés.
- Monsieur GOHIER indique qu'un courrier d'Agglopolys informe la municipalité que certaines poubelles risquent de ne plus être ramassées si les camions ne peuvent pas accéder, à cause de haies ou arbres non élagués.
- Madame CERÉ demande où en est la réfection de la peinture du portail de la salle des fêtes. Monsieur GOHIER répond que cela figure au programme des agents communaux.
- Monsieur GUELLIER et Monsieur MANDARD indiquent que, malgré le mauvais temps et le changement de lieu, la fête du 14 juillet a été une réussite.
- M. Mandard informe qu'un triptyque de promenades pédestres découvertes sur Molineuf a été édité et distribué à la Mairie et dans les lieux d'hébergements de la commune.
- Aucune autre question n'est soulevée.

La séance est levée à 20h30.